

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/145

FINANCES (7.5)

**Réalisation de travaux d'amélioration et
de rénovation du club house de rugby –
convention d'offre de concours**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le **13 OCT. 2026**

ID : 059-215902958-20260930-2026_145-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, et sur la convocation faite par lui le vingt-deux septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 34 Absent ayant donné pouvoir : 1 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ, Mme
SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. SOOTS, Mme
BRANDT, M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme
CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme SIX, Mme VEIT-TORREZ, M. VEZARD,
Mme CAUDRON, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DORMION-ROUSSEZ qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

La Ville d'Hazebrouck poursuit sa politique de modernisation de ses équipements sportifs afin de répondre aux besoins des associations et des usagers, tout en intégrant les exigences de la transition écologique et en veillant au respect des normes réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, la commune a réalisé des travaux d'amélioration et de rénovation du club-house de rugby. Cette opération comprend notamment la création de locaux de stockage, la rénovation des vestiaires destinés à la pratique féminine et au rugby adapté, ainsi que la mise en accessibilité des installations pour les personnes en situation de handicap. Le coût de l'opération s'élève à 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC.

Ce projet ambitieux s'inscrivant pleinement dans les objectifs du programme « Rugby – Héritage 2023 », l'Agence Nationale du Sport (ANS) a décidé en date du 12 novembre 2024, d'octroyer à la commune une subvention d'un montant prévisionnel de 50 000 €, correspondant à un taux de subvention de 50,00 % et à une dépense subventionnable prévisionnelle de 100 000 € HT.

L'association Rugby Club Hazebrouck, club d'un niveau régional, principal occupant du club house, a souhaité apporter son concours financier aux travaux d'amélioration et de rénovation engagés par la commune à hauteur de 25 000 €, soit une participation à hauteur de 25 % du montant HT.

Il est précisé que cet équipement demeurera la propriété de la commune qui en assurera la maintenance et l'entretien. Les modalités d'utilisation de cet équipement par les bénéficiaires seront définies dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue entre la Commune et les utilisateurs.

Considérant qu'une offre de concours constitue une contribution volontaire et gratuite d'une personne publique ou privée au financement d'une opération de travaux publics ou d'un équipement public,

Considérant que, bien qu'elle ne fasse l'objet d'aucune définition législative ou réglementaire, l'offre de concours est admise et encadrée par la jurisprudence administrative,

Considérant qu'elle consiste en une proposition spontanée destinée à apporter une contribution à la réalisation d'une dépense publique et peut notamment concerner la réalisation, l'entretien ou l'exploitation d'un équipement public local,

Considérant que cette contribution peut prendre une forme financière ou être apportée en nature,

Considérant que par courrier en date du 29 juillet 2026, l'association Rugby Club Hazebrouck a manifesté sa volonté de participer au financement des travaux d'amélioration et de rénovation du club-house de rugby par le versement d'une contribution de 25 000 €, dans le cadre d'une offre de concours ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de se prononcer favorablement sur l'offre de concours formulée par l'association Rugby Club Hazebrouck dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration et de rénovation du club house de rugby,
- d'approuver les termes de la convention d'offre de concours annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**



Valentin BELLEVAL